
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-129-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le six novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

N° 129/25

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Sandrine CLADY, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Danielle PITAVY à Claude CURIE, Marie-Christine ROBERT à Frédéric BONNEFOI, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE

Procuration **Suppléé(e)s** Serge MONNET par Hubert JUSTE

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marie DONEY, Pascale GOSSE, Elisabeth JACQUES, Véronique KELLER, Nathalie KOWAL-BONDY, Jean-Michel LIEVREMONT, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Pascal PERCIER, Gérard PESEUX, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Vu la compétence entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, touristiques, d'intérêt communautaire dont le rayonnement est extrarégional, gérée par la CCLL,

Vu l'inscription de 20 boucles de randonnée et VTT dans les statuts de la CCLL,

Vu la convention pluriannuelle (2024-2026) de partenariat avec le Conseil Départemental et le Comité départemental de la Randonnée pédestre signée en octobre 2024 concernant l'entretien et les indemnités des itinéraires de niveau 2, celle-ci précisant les rôles et engagements de chacun selon les modalités suivantes :

- **Le Département** verse la totalité de l'indemnité, soit 4 312€ à la CCLL.
- **La CCLL** s'engage à reverser cette indemnité à chaque association au prorata des kilomètres entretenus selon la répartition ci-dessous :

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	14
• Non excusé(e)s :	17
- Votants	66
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	66
- Contre :	0
- Abstention :	0

Prestataires	Nombre de km	Montant à verser
RBC (Randonnée de Brême à Cornebouche)	29	319 €
RPC (Randonnée en Pays de Courbet)	87	957 €
Association Loisirs Montgesoye	15,4	169,4 €
ASRC Bolandoz	16	176 €
Groupe Clostrophile du Plateau de Montrond	2	22 €
Club Tourisme et Loisir Vuillafans	73.7	810.7 €
Les Randonneurs des 3 Cantons	14.4	158.4 €
CDRP	59	649 €
Foyer Familial de Myon	22	242 €
ECHEL (Espace Chantier environnement Local)	45.7	502.7 €
AICA de Mouthier-Haute-Pierre	22,8	250.8 €
ACCA Cussey-Sur-Lison	13	143 €
QSN (Quingey Sport Nature)	8,3	91,3 €
CCLL: reverser à M Chatot	5,8	63,8 €
Total	414.1	4 555,1 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-129-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

- **Rôle du CDRP :**

- Contact et relais entre les associations ;
- Commande et fourni le matériel nécessaire à la réalisation de l'entretien ;
- Formation des bénévoles ;
- Contrôle du balisage.

- **Les associations s'engagent à entretenir leurs itinéraires.**

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le versement des montants aux associations de baliseurs pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance, le 06.11.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

